

CODE DE CONDUITE VISANT A LUTTER CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Avant-propos

Le code s'applique à tous les collaborateurs du groupe Damartex quelle que soit leur société de rattachement ou le pays dans lequel ils résident.

Toute question d'un collaborateur sur l'application de ce code ou sur son interprétation doit être remontée à son supérieur hiérarchique.

1. Objet du code

Le présent code a pour objet de définir des règles de bonne conduite à suivre face à des situations pouvant mettre en péril la probité d'un collaborateur ou son honnêteté en tant que salarié du groupe Damartex.

Ce code définit ce qu'est la corruption et le trafic d'influence et liste, de la façon la plus large possible, sans être exhaustive, des exemples concrets pouvant concerner Damartex.

2. Définitions

D'une façon générale, la corruption est un comportement par lequel une personne (agent public ou personne privée) propose, demande ou accepte directement ou par le biais d'intermédiaire un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques en vue d'accomplir, de retarder ou d'omettre d'accomplir un acte. Cet acte peut entrer d'une façon directe ou indirecte dans le cadre de ses fonctions. L'objectif de ce comportement est d'obtenir ou de conserver un avantage commercial ou financier ou influencer une décision.

On distingue deux types de corruption :

- La corruption est active lorsque c'est la personne qui corrompt qui est à l'initiative de la corruption,
- La corruption est passive lorsque l'acte de corruption est à l'initiative de la personne qui est corrompue, c'est-à-dire de la personne qui accomplit ou n'accomplit pas un acte en échange d'une contrepartie.

La corruption peut prendre plusieurs formes sous couvert de pratiques commerciales ou sociales courantes ; il peut s'agir notamment d'invitations, de cadeaux, de parrainages, de dons etc.

Le trafic d'influence désigne le fait pour une personne de monnayer sa qualité ou son influence, réelle ou supposée, pour influencer une décision qui sera prise par un tiers.

Il implique trois acteurs : le bénéficiaire (celui qui fournit des avantages ou des dons), l'intermédiaire (celui qui utilise le crédit qu'il possède du fait de sa position) et la personne cible qui détient le pouvoir de décision (autorité ou administration publique, magistrat, expert, etc.).

3. Exemples de cas pouvant impacter Damartex

Arrangement lors d'une négociation tarifaire	Lors d'une négociation avec un fournisseur, ce dernier me propose ou je lui propose 2 prix différents pour obtenir le marché. Le 1er prix, officieux, qui est le coût réel unitaire de la pièce négociée et un second prix, officiel, celui qui nous sera facturé et qui sera indiqué sur le contrat, plus élevé que celui réel. La différence entre les 2 prix sera versé sur un compte à l'étranger à mon nom.
Paiement de facilitation en douanes	La marchandise est bloquée en douanes du pays exportateur. L'agent de douane ou moi-même propose un paiement en espèce pour accélérer la procédure.
Paiement de facilitation lors d'un contrôle	Lors de l'un de mes déplacements à l'étranger, l'agent de police à l'aéroport m'informe qu'il manque une formalité administrative particulière sur mon passeport. Il m'indique que la situation peut s'arranger avec un paiement en espèces.
Favorisation des achats auprès d'un fournisseur	Le fournisseur m'indique qu'il saura me remercier si notre chiffre d'affaires avec lui augmente significativement cette année.
Gestion d'un appel d'offre	Lors d'une réponse à un appel d'offre, le commanditaire me précise que lui remettre un cadeau pourrait faire pencher la décision en notre faveur
Sélection d'un fournisseur	Lors d'une négociation, mon interlocuteur côté fournisseur me propose un cadeau en échange d'un choix en sa faveur
Négociation d'un terrain ou d'un emplacement immobilier	Lors d'une négociation pour l'obtention ou la cession d'un emplacement immobilier, le bailleur/acheteur/vendeur me précise qu'il y a moyen de s'arranger pour aider à la prise de décision et à la finalisation de la transaction.
Maintien de bonnes relations	Au cours d'une négociation avec un partenaire, ce dernier nous offre une enveloppe "rouge" pour continuer à entretenir de bonnes relations.
Négociation avec un partenaire B2D	Au cours d'une négociation avec un partenaire B2D, ce dernier m'indique que certains interlocuteurs lui offrent des cadeaux pour entretenir de bonnes relations et sortir du lot face aux concurrents. Il m'invite à faire de même.

4. Signalement de pratiques contraires au code de conduite

Damartex s'est doté d'un dispositif de lanceur d'alerte permettant de signaler toute pratique contraire aux éléments énoncés dans ce code de conduite.

Ce dispositif, appelé *Transparency*, se caractérise par une adresse email sécurisée : transparency@damartex.com.

Tout collaborateur qui rendrait compte de bonne foi et de manière désintéressée, c'est-à-dire en étant sincèrement persuadé que sa déclaration est exacte, d'une violation ou d'un risque de violation du code à sa hiérarchie ou au référent désigné par l'entreprise, sera protégé contre toutes formes de représailles. Son identité et les faits seront traités de façon confidentielle conformément à la réglementation applicable.

Par ailleurs, si une erreur de bonne foi n'entraînera aucune mesure disciplinaire ; les dénonciations volontairement abusives ou marquées par une volonté de nuire seront passibles de sanctions.

5. Sanctions

Le non-respect des règles énoncé au sein de ce code de conduite engage la responsabilité personnelle du collaborateur et l'expose à des sanctions notamment pénales selon les législations applicables.

En interne, des sanctions peuvent également être appliquées. Elles sont alors établies conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Intérieur.

6. Mise en œuvre de ce code

Il incombe à chaque collaborateur de mettre en œuvre le Code dans le cadre des responsabilités relatives à sa fonction.

Damartex effectue des contrôles périodiques afin de vérifier le respect de la conformité des pratiques.

Les organes de gouvernance du groupe font un point régulier sur le suivi de la mise en œuvre et des suites données aux alertes.